Politique d'inclusion des personnes handicapées : il y a quelque chose de pourri en France

C'est le journal Marianne, dans son édition en ligne du 7 septembre, qui a dévoilé l'énième détournement des fonds destinés à l'inclusion et l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Ce nouveau tour de passe passe budgétaire permettra selon le ministre de l'Education nationale de financer le renforcement de la sécurité dans les universités.

C'est sans aucun état d'âme que François Hollande fait une nouvelle fois les poches du fond public pour l'insertion des personnes handicapées (FIPHFP)[1] : 30 millions d'euros ne seront pas réclamés aux universités au titre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances mais directement affectés à la sécurité par les universités elles-mêmes.

Et le gouvernement n'en est pas à son coup d'essai. Le journal avance la somme de 300 millions d'euros qui auraient été subtilisés dans le fonds handicap sur la durée du quinquennat.

La double peine a été réduite en 2003 pour les criminels mais manifestement pas pour les personnes en situation de handicap !

Le même gouvernement qui a déjà repoussé aux calendes grecques la mise en accessibilité des lieux publics pour les personnes handicapées vient maintenant détrousser les fonds servants à leur inclusion. Et pourtant, dans son discours de clôture de la 4e Conférence nationale du handicap, le Président de la république se permettait d'affirmer qu'il faisait de l'amélioration des conditions d'insertion professionnelle et de la sécurisation des salariés handicapés une de ses grandes priorités. Fadaises.

Et que dire de ce qui se passe dans les écoles ? Ce sont près de 10% des enfants en âge scolaire qui relèvent d'un handicap au sens de l'Education nationale et du ministère de la Santé. Une fois de plus, en cette rentrée scolaire, des dizaines de milliers d'enfants sont ostracisés, parfois renvoyés dans leurs foyers le jour même de la rentrée comme des pestiférés faute d'AVS (Auxiliaires de vie scolaire), de

notifications MDPH rendues à temps ou prévoyants des aménagements adaptés, voire par le simple refus de chefs d'établissements de gérer la question du handicap dans leur école.

Le défenseur des droits comme le Comité des droits de l'enfant de l'ONU ont déjà tapé sur les doigts de la France, au nom de ces « enfants invisibles » sans résultat, hélas.

Derrière les chiffres il existe une réalité glaçante: celle de la mise au ban de la société de plusieurs centaines de milliers d'enfants. François Hollande s'était engagé à pérenniser les emplois déjà affectés à l'Education nationale pour l'accompagnement des élèves handicapés et à créer 6 000 postes dès la rentrée 2016. Où sont ces AVS aujourd'hui ? Nulle part.

Le nombre d'enfants sans solution ou orientés de force vers des établissements inadaptés (ITEP, IME), contre l'avis des parents et des soignants, est toujours aussi important ; avec les piteux résultats que l'on connaît. Moins de 3% des enfants passés par ces structures sont à même de poursuivre des études supérieures: alors que dans leur très grande majorité, ces futurs adultes auraient la possibilité, en suivant un parcours scolaire normal, de devenir autonomes économiquement. Avec ce système d'exclusion presque totale, on les prédispose au contraire à la précarité et au chômage, pour certains même à une dépendance et une prise en charge à vie.

L'accueil par l'école des enfants handicapés ne doit plus être considéré par l'Etat comme un service qu'il rendrait aux parents mais comme un droit entier de l'enfant à être scolarisé. Afin qu'il trouve plus tard toute sa place dans notre société.

Charles Millon

Ancien Ministre de la Défense
Président de l'Avant-Garde

[1] Le FIPHFP est l'organisme public chargé de collecter les contributions des trois fonctions publiques qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées.